



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE**



SM le Roi adresse un discours à la Nation à l'occasion de la Fête du Trône

SM le Roi Mohammed VI a adressé, lundi, un discours à la Nation à l'occasion de la fête du Trône qui coïncide cette année avec le treizième anniversaire de l'intronisation du Souverain.

30 juillet 2012 Ci-après le texte intégral du Discours Royal:

"Louange à Dieu Paix et salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Cher peuple,

Nous commémorons aujourd'hui le treizième anniversaire de Notre accession au Trône, une occasion renouvelée qui traduit la profondeur et la pérennité des liens symbiotiques d'allégeance qui t'unissent indéfectiblement au Trône. C'est aussi l'occasion idoine de réaffirmer les choix fondamentaux de notre pays, tels que consacrés par la nouvelle Constitution du Royaume, laquelle représente pour la nation unanime un pacte d'exception tant sont vastes les perspectives d'une participation effective et efficiente qu'elle ouvre devant toi, cher peuple.

Autant dire la responsabilité qui nous incombe à tous d'oeuvrer de concert pour le parachèvement du modèle singulier que nous nous sommes choisis pour consolider la construction d'un Etat marocain moderne, empreint des valeurs d'unité, de progrès, d'équité et de solidarité sociale, et fidèle à notre identité séculaire.

Notre pays est entré dans une nouvelle étape qui n'est ni le fait du hasard, ni le produit de circonstances. Elle est plutôt le fruit d'une politique mûrement réfléchie et d'une stratégie graduelle, que Nous suivons depuis Notre accession au Trône. C'est une démarche qui participe d'une volonté pleinement souveraine, parfaitement en phase avec les aspirations légitimes qui sont les tiennes.

En tête de Nos préoccupations figurait donc, tout naturellement, la nécessité de conforter et raffermir la cohésion de la société marocaine, en réalisant la réconciliation des Marocains avec eux-mêmes et avec leur histoire, à travers le travail de la Commission Equité et Réconciliation, et en veillant à la réhabilitation de l'Amazighité en tant que composante de l'identité nationale et patrimoine commun à tous les Marocains. Nous avons, dans le même esprit, élargi l'espace des libertés et des droits humains, en conférant à la femme, dans le cadre du code de la famille, un statut qui lui préserve sa dignité et lui assure justice et équité, tout en la

dotant des moyens de participation à la vie publique.

Nous avons également engagé des réformes économiques profondes pour renforcer les infrastructures et améliorer le paysage des villes marocaines, et pour désenclaver le monde rural en le dotant des équipements nécessaires. Parallèlement, Nous nous sommes employés à créer les conditions propices pour stimuler l'investissement, tout en mettant en oeuvre une politique de mise à niveau sociale.

C'est ainsi que Nous avons consolidé les chantiers des actions sociales et en matière de développement, en lançant, en 2005, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, et en l'inscrivant dans une vision globale de lutte contre l'exclusion, la marginalisation et la pauvreté.

En Notre qualité d'Amir Al-Mouminine, Nous nous sommes constamment attaché, en vertu de la Beia sacrée dont Nous assumons la charge suprême, à ce que le Royaume du Maroc demeure un modèle d'attachement à l'Islam sunnite prônant le juste milieu et la tolérance et proscrivant l'extrémisme, le fanatisme et l'ostracisme. Nous avons également érigé le Conseil supérieur des Oulémas en institution constitutionnelle remplissant les missions qui lui incombent en termes de fatwa et de présentation d'avis consultatifs à Notre Majesté pour tout ce qui concerne les affaires religieuses.

En nous investissant résolument dans ces réformes, et en empruntant une démarche participative, Nous avons pu ouvrir le chantier de la révision constitutionnelle. Pour autant, le lancement de ce processus ambitieux n'était nullement une fin en soi. C'était plutôt le moyen de parachever la construction de l'Etat de droit et des institutions et de réaliser les objectifs de développement global, à charge pour chacun d'assumer sa part de cet engagement responsable. Gouvernement, représentants de la nation, élus locaux, partis politiques, syndicats, opérateurs économiques et société civile, sont tous interpellés à cet égard, au nom du pacte scellé par la nation entière à travers l'adoption de la nouvelle Constitution.

Et tel que tu connais ton premier serviteur, cher peuple, je resterai toujours réceptif aux préoccupations des citoyens, ayant à coeur de s'enquérir de leurs conditions de vie sur le terrain et d'être en phase avec leurs attentes, toutes catégories sociales confondues.

Dans le même ordre d'idées, Nous demeurons constamment à l'écoute de ce que ressent notre communauté résidant à l'étranger, dont chaque membre est l'objet d'une attention particulière de Notre part. Nous tenons, à cette occasion, à saluer leur solide attachement à leur pays, leur fidélité sans faille à leur identité, et le rôle constructif qu'ils jouent en faveur du développement de la mère-patrie. Face à cette conjoncture difficile que traversent certains de leurs pays d'accueil, Nous ne pouvons qu'exprimer Notre soutien et Notre solidarité avec ceux qui en pâtissent aujourd'hui.

Cher peuple,

La concrétisation de nos choix exige de fixer les priorités et de les hiérarchiser, selon une approche se déclinant en étapes et en échéanciers bien définis. Nous avons, donc, fait de cette démarche une véritable

feuille de route pour la mise en oeuvre des réformes à venir.

Partant du principe que l'Etat de droit est source de tout progrès, Nous avons inscrit la justice en tête de nos chantiers de réformes.

Etant donné que la nouvelle Constitution place la réforme de la justice au coeur de son dispositif, les conditions sont désormais réunies pour assurer le succès de ce grand chantier. Nous attendons donc de la Haute Instance pour la Réforme de la Justice qu'elle travaille en toute indépendance, et selon une approche participative ouverte, pour mettre au point dans les meilleurs délais, des recommandations pratiques et concrètes, accompagnées des mécanismes et des dispositifs de mise en Œuvre.

La régionalisation avancée que Nous avons impulsée et qui a été consacrée par la nouvelle Constitution est un chantier majeur qui doit être mené avec mesure et discernement, si l'on veut que sa mise en oeuvre se traduise par un changement substantiel et graduel, dans l'organisation des structures de l'Etat, et l'articulation des rapports entre le centre et les collectivités territoriales.

Pour relever les défis de ce processus, nous devons ouvrir l'espace au renouvellement des élites et à la participation massive des femmes et des jeunes. Pour cela, il faut ouvrir les horizons et les perspectives devant les citoyennes et les citoyens compétents, responsables et intègres.

De même, Nous engageons le gouvernement à mettre en marche la réforme de l'administration publique, pour la mettre en phase avec les exigences de la nouvelle vision territoriale. Ce qui pose la question de la déconcentration que Nous appelons de Nos voeux depuis plus de dix ans.

Il appartient donc au gouvernement d'adopter une charte de déconcentration qui permettra à l'administration de se redéployer, de répondre au mieux aux besoins des services déconcentrés, et d'assurer une responsabilisation véritable de ces instances en matière d'élaboration et de gestion judicieuse des projets. Parallèlement, le gouvernement se doit de se pencher sur l'immense chantier des réformes nécessaires à la mise en oeuvre de la nouvelle organisation territoriale, dans le cadre d'une bonne gouvernance qui place le développement humain au coeur de ses préoccupations. En effet, relever les défis d'une bonne gouvernance territoriale passe nécessairement par la réalisation d'un développement humain juste et équitable, capable de remédier tant aux déficits du monde rural qu'aux carences qui obèrent la croissance en milieu urbain

Si la justice, la régionalisation et la gouvernance territoriale figurent en tête de nos priorités, il n'en demeure pas moins qu'un intérêt particulier doit être réservé à la mise en place effective des institutions prévues dans la nouvelle Constitution, ayant trait à la bonne gouvernance, à la lutte contre la corruption, et au développement économique et social en général.

Cher peuple,

Le marasme économique que connaît le monde depuis 2008, et les changements qu'il a entraînés dans les relations internationales du fait de la mondialisation, ainsi que les mutations sociales et politiques qui sont à l'oeuvre dans notre environnement régional, sont autant de facteurs qui nous incitent à poursuivre les réformes, et nous confortent dans notre conviction quant à la pertinence des choix socio-économiques qui sont les nôtres depuis longtemps. Ces choix nous ont permis de lancer de grands chantiers de nature à renforcer les infrastructures et les équipements de base dont a besoin notre pays, et ce, dans le cadre de stratégies sectorielles qui ont été mises au point selon des paramètres efficaces, afin de concrétiser les objectifs escomptés.

A cet égard, Nous avons orienté nos efforts vers la promotion de différents domaines industriels et des nouvelles technologies par l'aménagement de pôles et d'espaces économiques intégrés propres à favoriser les perspectives d'investissement et à améliorer la compétitivité de nos entreprises.

Eu égard à l'intérêt tout particulier que Nous accordons au secteur agricole, il faudra apporter une attention accrue au plan Maroc Vert qui représente un facteur fondamental du développement agricole. Il est impératif d'en intensifier les activités, afin d'accroître le rendement, la productivité et la diversité du produit marocain. Parallèlement, il faut renforcer les capacités des petits agriculteurs dans le cadre de programmes solidaires qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations du monde rural, surtout dans la conjoncture climatique difficile que le Maroc a connue l'année dernière.

Nous réitérons donc Notre appel au gouvernement pour qu'il assure les conditions de convergence entre les différentes stratégies sectorielles, et qu'il se dote d'outils de veille et d'instruments de suivi et d'évaluation pour assurer leur cohérence et mesurer leur efficacité et l'efficacité de l'utilisation des fonds qui leur sont affectés. De même, il lui appartient de faire preuve de créativité dans la recherche d'alternatives de financement susceptibles d'imprimer une forte impulsion à de telles stratégies.

Nous insistons, à cet égard, sur la nécessité de développer les mécanismes de contractualisation et de partenariat public-privé, dans le but d'optimiser les investissements.

Mesurant l'importance de ce partenariat, nous avons adopté une approche novatrice, avec la création de l'Autorité marocaine d'investissement qui regroupe les fonds d'investissement sectoriels nationaux. Cette Autorité a pour vocation de renforcer l'investissement dans les différents secteurs productifs, et de stimuler les partenariats avec les institutions internationales. Car Notre objectif est de faire bénéficier notre pays des opportunités de financement qu'offrent les fonds souverains étrangers, et particulièrement ceux des Etats frères du Golfe, dont Nous saluons l'apport efficace pour soutenir les projets de développement dans notre pays.

Il convient de rappeler, à ce propos, que le secteur touristique représente un puissant levier de promotion de l'emploi et de développement de la richesse nationale, compte tenu de la diversité des atouts naturels que recèle le Maroc, ainsi que de la richesse et la singularité de sa civilisation et de son patrimoine.

Aussi avons-Nous adopté, dès 2001, une stratégie globale comportant des programmes bien définis qui ont contribué à la promotion et au développement de ce secteur. C'est pourquoi Nous nous employons à le soutenir dans le cadre de la Vision 2020, qui est adossée au Fonds Wissal d'investissement touristique, et qui repose essentiellement sur le développement durable. Et c'est pourquoi aussi le Maroc représente aujourd'hui une destination privilégiée dans l'espace méditerranéen.

Cher peuple,

Nous avons veillé à faire de l'élément humain, surtout notre jeunesse prometteuse, le centre et la finalité fondamentale des initiatives de développement. Nous nous efforçons toujours de concrétiser ce dessein dans les différents projets et programmes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain.

Vu les résultats positifs enregistrés par l'INDH en faveur des populations démunies, Nous avons décidé le renforcement de ses actions, surtout les activités génératrices de revenus, ainsi que l'élargissement de ses domaines d'intervention. Ainsi, Nous avons lancé, à cet effet, le cinquième programme destiné à pallier les déficits dans les régions les plus fragiles, qui manquent d'équipements de base. Nous appelons donc le gouvernement à assurer les conditions nécessaires pour la mise en oeuvre de ce programme.

Fortement attaché à la concrétisation du principe d'équité et à la nécessité de venir en aide aux personnes les plus démunies, Nous avons veillé à la mise en oeuvre d'un Régime d'Assistance Médicale à leur profit. Ce régime est le fruit d'une préparation de longue haleine, dans laquelle le Maroc s'est investi depuis dix ans, en vue de venir en aide aux populations démunies.

Le gouvernement est, donc, invité à tout mettre en oeuvre pour assurer à ce programme le maximum de chances de réussite par un ciblage conséquent des populations concernées et une prise en charge appropriée des prestations convenues.

Pour que ce régime puisse préserver sa vocation humanitaire, il faut veiller à ce qu'il ne soit pas instrumentalisé par des tendances politiciennes de nature à le dévier de sa noble trajectoire, avec tous les dysfonctionnements que cela risque d'occasionner en la matière et dans bien d'autres domaines sociaux.

Nous l'engageons, par ailleurs, à répondre de manière judicieuse aux besoins sociaux des citoyens, sans se départir d'une bonne gouvernance de la politique financière de notre pays pour préserver son potentiel de développement et sauvegarder notre crédibilité au niveau international.

Convaincu de la nécessité de préserver l'avenir des générations futures, Nous n'avons de cesse d'insister sur la concomitance des exigences de développement avec l'impératif d'assurer la protection de notre environnement, afin de garantir, à terme, les conditions d'un développement durable pour notre pays. Nous agissons, donc, avec détermination pour assurer la préservation, la gestion judicieuse et la valorisation de nos

ressources naturelles au service de l'économie nationale.

Dans la même démarche s'inscrit le programme ambitieux que Nous avons lancé pour la production d'énergies renouvelables, éolienne et solaire, en vue de réduire nos importations en énergies conventionnelles et d'alléger le fardeau qu'elles représentent pour l'économie nationale.

Cher peuple,

La diplomatie marocaine restera fidèle aux principes fondamentaux séculaires structurant l'interaction du Royaume avec le monde extérieur, en l'occurrence la confiance en soi, le respect de la légalité internationale, l'attachement à tout ce qui est de nature à conforter la paix et la sécurité internationales, l'engagement en faveur des causes justes et la volonté de raffermir les liens de coopération internationale dans tous les domaines.

S'agissant de notre environnement maghrébin immédiat, les transformations majeures que connaît la région nous offrent une opportunité historique de sortir l'Union maghrébine de l'immobilisme pour lui imprimer une dynamique porteuse d'un développement durable et intégré.

Nous avons déjà appelé à l'émergence d'un nouvel ordre maghrébin pour transcender l'état de dispersion qui prévaut dans la région et remédier à la faiblesse des échanges entre ses pays, en vue d'édifier un espace maghrébin fort et ouvert.

En attendant la concrétisation de cet objectif stratégique, le Maroc poursuivra ses efforts en vue de renforcer ses relations bilatérales avec l'ensemble des partenaires maghrébins, y compris l'Algérie voisine, répondant ainsi aux aspirations pressantes et légitimes des peuples de la région, notamment en ce qui concerne la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services.

A cet effet, le Royaume du Maroc réaffirme sa détermination à continuer à s'investir de bonne foi dans le processus de négociation visant à trouver une solution définitive au différend régional artificiel autour du Sahara marocain, sur la base de la proposition marocaine d'autonomie, dont le sérieux et la crédibilité sont reconnus par la communauté internationale, et dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc.

L'adhésion du Maroc à ce processus n'a d'égale que sa détermination à s'opposer avec la fermeté requise à toute tentative visant à porter atteinte à ses intérêts supérieurs ou à transgresser les paramètres fondamentaux des négociations.

En attendant de parvenir à une solution politique durable dans le cadre des Nations unies, le Maroc, fort de sa légitimité historique et de la pertinence de sa position juridique, s'est attelé à la mise en oeuvre de la régionalisation avancée au Sahara marocain et à la poursuite de la réalisation des chantiers de développement socio-économique dans cette région qui Nous est si chère, et que tous les Marocains portent dans leur coeur.

Concernant le monde arabe, la réalité politique actuelle requiert plus que jamais le développement de l'action arabe commune en vue de répondre aux aspirations de ses peuples. Cet objectif devrait être poursuivi dans un esprit de solidarité agissante et d'adhésion réciproque aux impératifs de construction de l'avenir de la nation arabe, notamment la nécessité de consolider les fondements d'une coopération fructueuse entre ses pays et de mise en commun des intérêts supérieurs de ses fils.

A cet égard, Nous nous félicitons des décisions qui ont été adoptées pour donner corps au partenariat stratégique entre le Maroc et les Etats du Conseil de Coopération du Golfe, et réaffirmons Notre engagement ferme à approfondir nos relations avec ces pays frères et à les consolider dans tous les domaines.

Toutefois, les développements en cours ne devraient en aucune manière occulter la nécessité de se pencher, au niveau international, de façon efficace et concrète sur la question palestinienne fondamentale. Il faudra désormais reconsidérer le traitement réservé par la communauté internationale à cette problématique, étant entendu que l'objectif incontournable à atteindre est l'établissement d'un Etat palestinien indépendant, souverain et viable, à l'intérieur des frontières de 1967, ayant Jérusalem Est comme capitale.

La région du Sahel et du Sahara, quant à elle, est confrontée à des risques multiples qui menacent l'unité nationale et l'intégrité territoriale de ses pays. Face à cette situation, la communauté internationale se doit de prêter une attention diligente à cette zone et d'entreprendre des actions fermes à cet effet.

Concernant les pays d'Afrique subsaharienne, le Royaume du Maroc demeure engagé dans les projets de coopération efficiente avec eux, en vue de soutenir les programmes de développement humain initiés localement dans les secteurs prioritaires.

S'agissant de l'Europe, la relation Maroc-Union Européenne est entrée dans une nouvelle phase qui, pensons-Nous, offre un cadre référentiel pour une approche géopolitique prometteuse visant une refondation de l'espace euro-méditerranéen sur la base de la communauté d'intérêts et d'actions conjointes.

Le temps est, donc, venu pour imprimer une impulsion et une orientation nouvelles à l'Union pour la Méditerranée, de sorte à en faire un véritable catalyseur et une force motrice pour réaliser la prospérité partagée sur les deux rives de la Méditerranée.

Dans le contexte des rapports évolués avec l'ensemble des pays de l'Union Européenne, Nous nous félicitons

des profondes relations historiques qui existent entre le Maroc et l'Espagne voisine, ainsi que des larges perspectives qui s'ouvrent pour les deux pays, confortées par les liens solides qui Nous unissent à Sa Majesté le Roi Juan Carlos 1er, et les rapports historiques liant les deux Familles Royales dans les deux pays voisins.

Dans la difficile conjoncture actuelle, Nous réitérons notre engagement à favoriser l'émergence de nouvelles conditions économiques propices à la création de richesses conjointes, donnant ainsi un contenu concret aux liens profonds de solidarité agissante unissant nos deux pays. A cet égard, Nous avons donné nos Hautes Instructions au gouvernement pour traduire cette résolution dans les faits, en faisant preuve de l'intérêt et de la rapidité d'exécution requis à cet effet.

Outre les relations avec les pays du voisinage, le Royaume poursuit ses efforts visant à renforcer et diversifier ses partenariats prometteurs avec les autres régions du monde, en mettant l'accent sur le volet développement durable, dans le cadre d'une coopération Sud-Sud concrète avec nos partenaires parmi les pays en développement.

Le Maroc poursuivra également les efforts soutenus qu'il déploie au sein des organisations internationales, réaffirmant ainsi son attachement à la défense de la coopération multilatérale, en accord avec les nobles objectifs énoncés dans la Charte des Nations unies.

Cher peuple,

En cette occasion nationale mémorable, où nous passons en revue et évaluons les réalisations accomplies dans le cadre des réformes engagées, autant que les initiatives vouées au développement, où nous scrutons les perspectives d'avenir prometteuses, et où nous amorçons la mise en oeuvre de la Constitution, nous sommes animés par une pensée révérencieuse de totale fidélité à la mémoire immaculée des deux leaders de la libération du Maroc et bâtisseurs de son Etat moderne, Notre Auguste Grand-Père, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V, et Notre Vénéré Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu les ait en Sa Sainte Miséricorde, ainsi qu'à celle de tous les valeureux martyrs tombés pour la liberté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays, et par fidélité au serment fait devant Dieu. Fasse-t-Il qu'ils soient rétribués de la plus belle récompense pour leurs sacrifices au nom de leur patrie et de leur Oumma.

Nous exprimons également toute Notre considération et rendons hommage à Nos Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, à la Sûreté nationale, à l'Administration territoriale, aux Forces auxiliaires et à la Protection civile pour leur constante mobilisation, ainsi que pour les efforts qu'elles ne cessent de déployer sous Notre commandement, en vue de défendre l'intégrité territoriale du Maroc, sa souveraineté, sa sécurité et sa stabilité.

Nous prions en ces jours bénis du mois sacré de Ramadan, où le Très-Haut exauce les prières, pour qu'Il guide Nos pas et ceux de tous ceux qui veillent aux intérêts de la Nation et oeuvrent au service de l'intérêt général. Puisse-t-Il nous accorder plein succès dans l'action que nous menons en vue de consolider l'Etat de droit et des institutions, et de promouvoir la citoyenneté dans la dignité, la coexistence et la concorde, et dans le

cadre de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale.

"Si Dieu voit de la droiture dans vos coeurs, il vous donnera des richesses". Véridique est la parole de Dieu.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh.